

016-211602917-20210322-CM_22032021_26-DE
 Reçu le 25/03/2021
 Publié le 25/03/2021

SÉANCE DU 22 MARS 2021

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	19	27

DATE DE CONVOCATION
16 MARS 2021

DATE D'AFFICHAGE
25 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, lundi vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au salon du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère.s Municipaux-ales.

Pouvoirs : Mme MARC à M. PERONNET, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme THOMAS à Mme ZIAD, Mme ALT DRUGE à Mme DEZIER, M. BENOUARREK à M. ROUZAUD, Mme GRANET à M. PERONNET, Mme SOUMAGNAC à Mme ALLARD.

Madame Audrey ALLARD a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD 180 et 88 - PLANTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise par l'assemblée le 14 décembre 2020 pour acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AD n° 180 et AD n° 88 d'une contenance totale de 1 977 m² afin de réaliser des jardins familiaux à destination des habitants du quartier de Villement en lien avec l'association les compagnons du végétal.

Monsieur le Maire informe que la parcelle AD n° 88 appartient au Toit Charentais (structure gérée par Noalis) et qu'il convient de reprendre une délibération afin de distinguer l'acquisition de la parcelle AD n° 180 appartenant à NOALIS et la parcelle AD n° 88 appartenant au Toit Charentais. Les deux entités proposent l'acquisition à l'euro symbolique de leur parcelle respective.

De plus, il apparait au cadastre qu'un bout de l'immeuble du Syndicat Intercommunal des Restaurants Scolaires bâti sur la parcelle voisine empiète sur la parcelle AD n° 180 appartenant à NOALIS. Afin de régulariser la situation, un découpage cadastral par un géomètre serait nécessaire afin de céder le bout de parcelle bâti au syndicat des restaurants scolaires. Ce léger empiètement n'empêchant pas le projet de jardins familiaux et vu le prix de cession de la parcelle, NOALIS propose une vente en l'état.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant à NOALIS cadastrée AD n° 180 d'une contenance totale de 1298 m² en l'état,
- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant au Toit Charentais cadastrée AD n° 88 d'une contenance totale de 679 m²,
- de choisir l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour rédiger les actes authentiques correspondants,

- de dire que les différents frais correspondants à la rédaction des actes authentiques seront à la charge de la commune.

AR Prefecture
de l'autoriser à signer les actes authentiques ainsi que tout document afférent.
016-211602917-20210322-CM_22032021_26-DE
Reçu le 25/03/2021
Publié le 25/03/2021
Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux Patrimoine Mobilité et Sécurité », réunies le 10 mars 2021 ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant à NOALIS cadastrée AD n° 180 d'une contenance totale de 1298 m² en l'état,
- décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant au Toit Charentais cadastrée AD n° 88 d'une contenance totale de 679 m²,
- choisit l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU et Jérôme FOUREIX sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) pour rédiger les actes authentiques correspondants,
- dit que les différents frais correspondants à la rédaction des actes authentiques seront à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 23 mars 2021

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/03/2021
Et publication ou notification
Du 25/03/2021
P/ le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



Département :
CHARENTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975861
ptgc.charente@dgifp.finances.gouv.fr

Commune :
RUEILLE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

AR Prefecture

016-211602917-20210322-CM_22032021_26-DE
Section : AD
Recu le 25/03/2021
Feuille : 000 AD 01
Publie le 25/03/2021

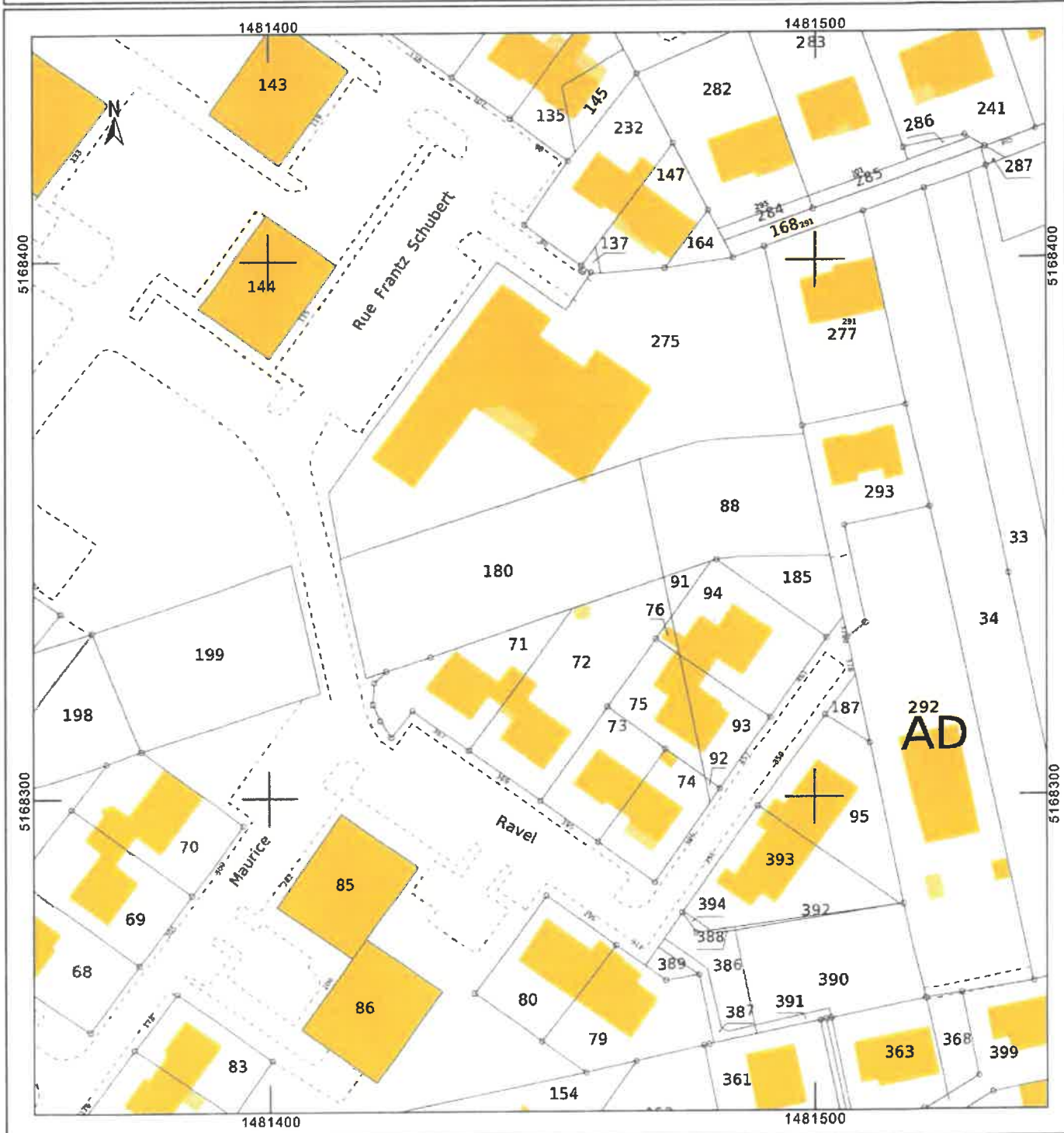
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR Prefecture

016-211602917-20210322-CM_22032021_26-DE
Reçu le 25/03/2021
Publié le 25/03/2021

016-211602917-20210322-CM_22032021_27-DE
 Reçu le 25/03/2021
 Publié le 25/03/2021

 SÉANCE DU 22 MARS 2021

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	19	27

DATE DE CONVOCATION

16 MARS 2021

DATE D'AFFICHAGE

25 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, lundi vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au salon du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présent.e.s : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, Mme Karen DUBOIS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Aline GRANET, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller.ère.s Municipaux.ales.

Pouvoirs : Mme MARC à M. PERONNET, M. VERRIERE à M. DUPONT, Mme THOMAS à Mme ZIAD, Mme ALT DRUGE à Mme DEZIER, M. BENOUARREK à M. ROUZAUD, Mme GRANET à M. PERONNET, Mme SOUMAGNAC à Mme ALLARD.

Madame Audrey ALLARD a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS RUE WOLFGANG MOZART - NOALIS ET LE TOIT CHARENTAIS

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 09 novembre 2020, il a été accepté d'intégrer dans le domaine communal à titre gratuit des espaces publics, des réseaux et de la voirie rue Wolfgang Mozart : parcelles cadastrées AC n° 193 (85 m²) et 197 (122 m²) d'une contenance totale de 207 m².

Le lotissement présentait les éléments de conformité demandés dans le règlement d'intégration de voies privées dans le domaine communal, approuvé par le conseil municipal en date du 16 novembre 2011.

Il a été acté d'acquérir les parcelles AC n° 193 et 197 appartenant à NOALIS. Or, la parcelle AD n° 193 appartient au Toit Charentais (structure gérée par Noalis). Il convient donc de reprendre une délibération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie, des réseaux et espaces publics rue Wolfgang Mozart - 16600 Ruelle sur Touvre - parcelle cadastrée AC n° 197 d'une contenance de 122 m² appartenant à NOALIS, selon le plan annexé à la présente délibération,

- de valider l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie, des réseaux et espaces publics rue Wolfgang Mozart - 16600 Ruelle sur Touvre - parcelle cadastrée AC n° 193 d'une contenance de 85 m² appartenant au Toit Charentais, selon le plan annexé à la présente délibération,

- de l'autoriser à signer les actes authentiques correspondant ainsi que tout document afférent.

- de choisir l'étude notariale de Maître Jean-Edouard DAMBIER-COUPILLAUD 15 Rue de Beaulieu, 16000 ANGOULEME pour rédiger les actes authentiques.

- de valider le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de NOALIS.

016-211602917-20210322-CM-22032021-27-DE
Recu le 25/03/2021
Publié le 25/03/2021
AR Préfecture
Les commissions « Aménagement Durable du Territoire, Cadre de Vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 10 mars 2021 ont examiné le dossier »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie, des réseaux et espaces publics rue Wolfgang Mozart - 16600 Ruelle sur Touvre - parcelle cadastrée AC n° 197 d'une contenance de 122 m² appartenant à NOALIS, selon le plan annexé à la présente délibération,

- valide l'intégration dans le domaine communal, à titre gratuit de la voirie, des réseaux et espaces publics rue Wolfgang Mozart - 16600 Ruelle sur Touvre - parcelle cadastrée AC n° 193 d'une contenance de 85 m² appartenant au Toit Charentais, selon le plan annexé à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques correspondant ainsi que tout document afférent.

- choisit l'étude notariale de Maître Jean-Edouard DAMBIER-COUPILLAUD 15 Rue de Beaulieu, 16000 ANGOULEME pour rédiger les actes authentiques.

- valide le fait que les frais d'actes et d'honoraires seront à la charge de NOALIS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 23 mars 2021.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/03/2021
Et publication ou notification
Du 25/03/2021
P/ le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



Département :
CHARENTE

Commune :
RUELLE

AR Prefecture

016-211602917-20210322-CM_22032021_27-DE
Section: AC
Reçu le 25/03/2021
Feuille: 000 AC 01
Publié le 25/03/2021

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

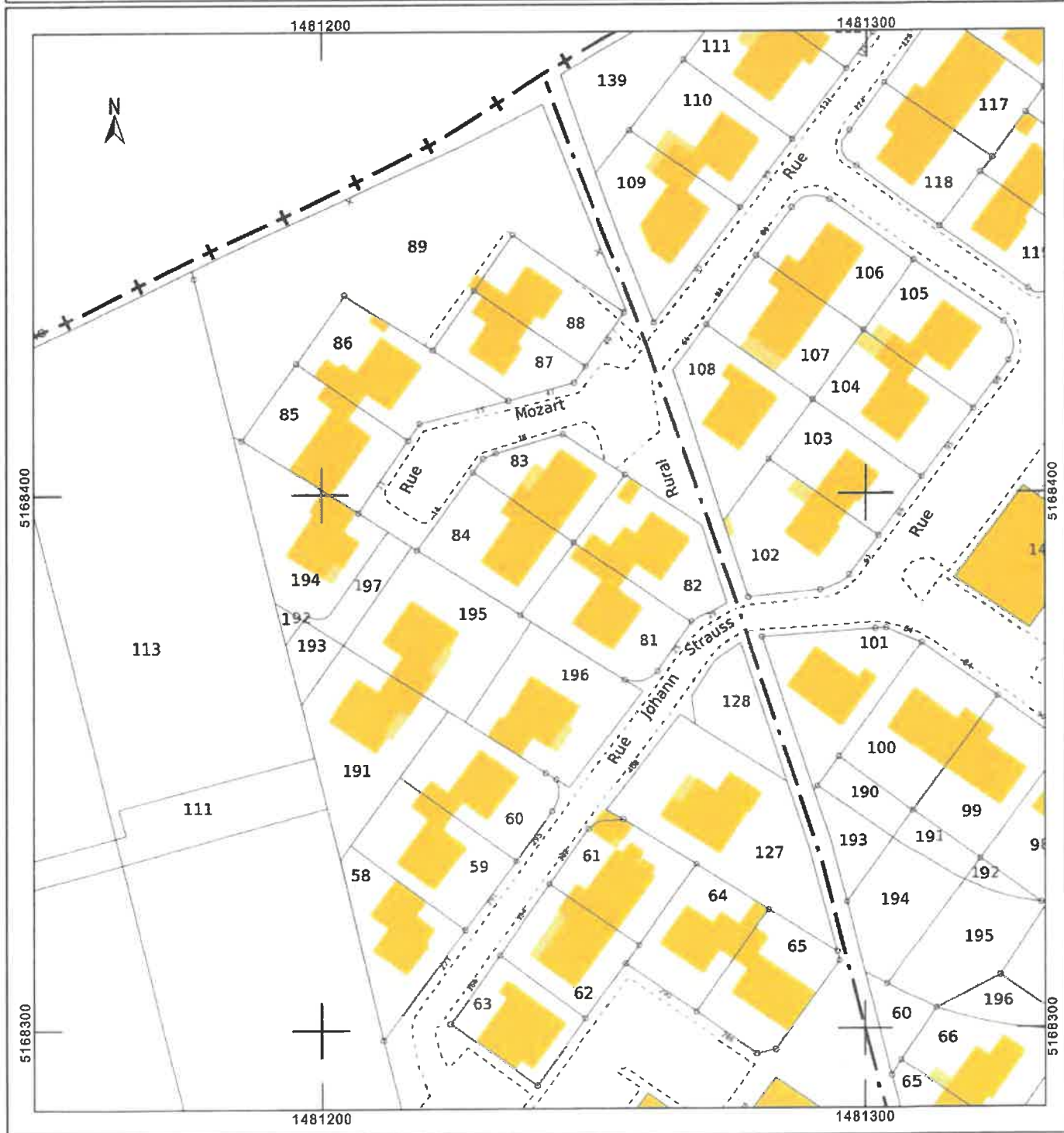
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe 16025
16025 ANGOULEME CEDEX
tél. 0545975700 - fax 0545975861
ptgc.charente@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AR Prefecture

016-211602917-20210322-CM_22032021_27-DE
Reçu le 25/03/2021
Publié le 25/03/2021

SA LE FOYER
AR Prefecture
PLAN DE DIVISION
ET DE BORNAGE



Section: AC

Lieu-dit: " Le Terrier "

Propriétaire	Cadastre	Signature
SA LE FOYER	AC n°76, n°125 et n°127	
M. DOGNETON Yvon	AC n°111, n°113 et n°178	
M. et Mme JOUANNET	AC n°58	
M. et Mme BATIME	AC n°59	
Indivision CAUTURE	AC n°60	
Mme MAURY Micheline	AC n°81	
M. LACOTTE Guy	AC n°84	
M. et Mme PHARAMOND	AC n°85	
Commune de RUELLE	AC n°89, n°128 et Alignement	
M. et Mme BILLOUT	AC n°65	
Mme TALMAT Megali	AC n°64	
M. et Mme CROCHET	AC n°61	

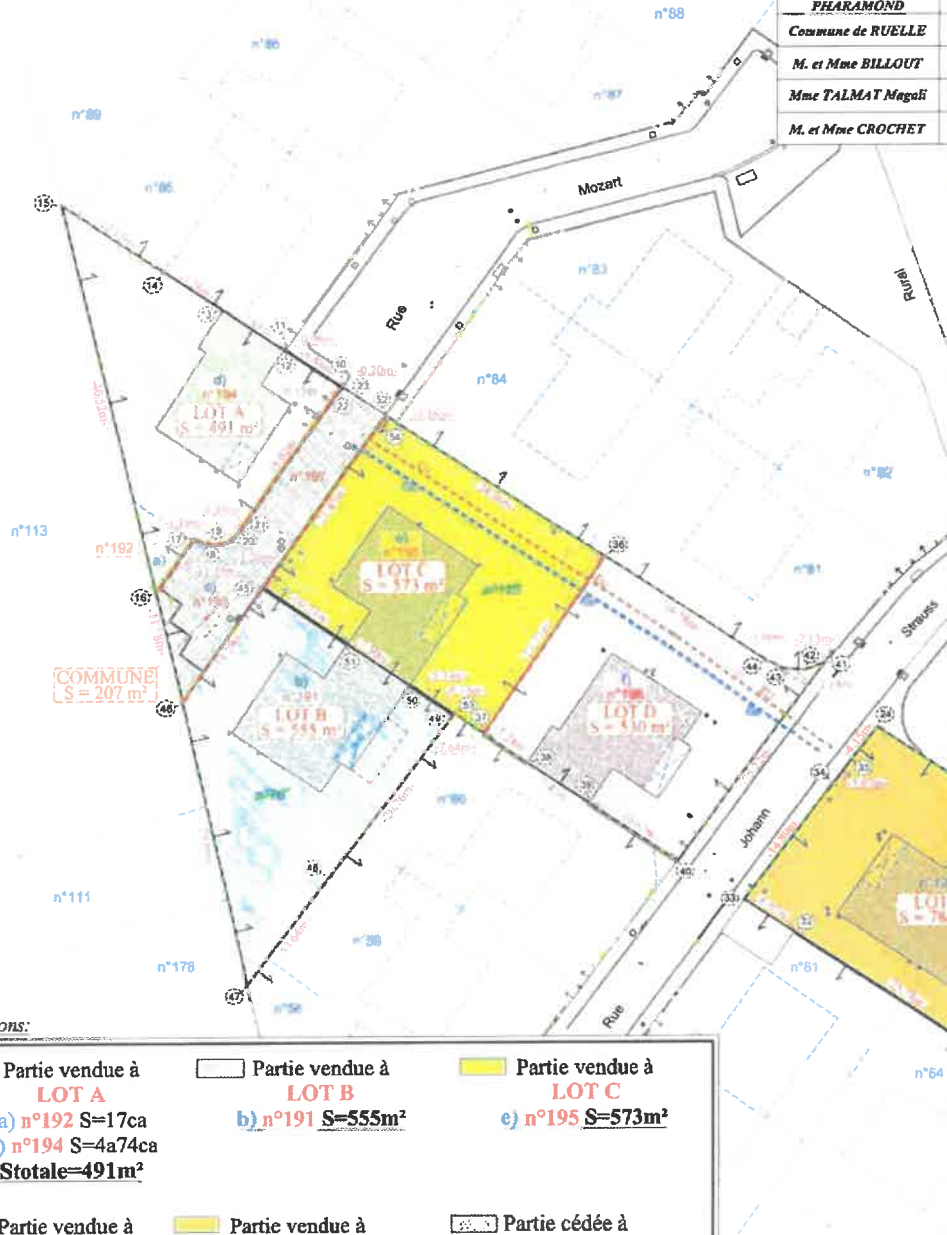


TABLEAU DE COORDONNÉES		
MAT	X	Y
10	481212.38	5168391.56
11	481206.65	5168397.13
12	481200.75	5168401.48
14	481194.17	5168405.45
15	481188.08	5168412.20
16	481191.39	5168377.77
17	481197.77	5168378.74
18	481198.57	5168377.78
19	481199.25	5168377.99
20	481200.71	5168377.85
21	481201.78	5168378.74
22	481202.14	5168393.45
23	481212.77	5168397.25
24	481206.03	5168378.76
25	481204.63	5168346.29
26	481202.72	5168311.98
27	481205.14	5168318.97
28	481283.31	5168319.70
29	481282.73	5168322.13
30	481280.15	5168322.46
31	481278.24	5168323.50
32	481257.80	5168337.81
33	481253.35	5168344.14
34	481261.65	5168352.45
35	481263.48	5168355.42
36	481238.56	5168376.27
37	481226.47	5168358.16
38	481230.52	5168355.16
39	481236.09	5168351.03
40	481245.86	5168343.13
41	481262.07	5168345.26
42	481258.94	5168344.58
43	481256.76	5168344.70
44	481254.96	5168345.56
45	481254.24	5168344.11
46	481261.01	5168341.50
47	481207.74	5168332.81
48	481210.71	5168341.51
49	481223.18	5168326.11
50	481218.58	5168321.18
51	481212.79	5168307.71
52	481216.67	5168308.70
53	481222.47	5168300.23
54	481217.69	5168297.77

Désignations:

- Partie vendue à **LOT A**
- a) n°192 S=17ca
- d) n°194 S=4a74ca
- Stotale=491m²**

- Partie vendue à **LOT B**
- b) n°191 S=555m²

- Partie vendue à **LOT C**
- e) n°195 S=573m²

- Partie vendue à **LOT D**
- f) n°196 S=530m²

- Partie vendue à **LOT E**
- AC n°127 Sréelle=786m²

- Partie cédée à **COMMUNE DE RUELLE**
- c) n°193 S=85ca
- g) n°197 S=1a22ca
- Stotale=207m²**

Servitudes:

- Servitude de réseau d'eaux usées**
- Fond Servant: e) n°195 LOT C et f) n°196 LOT D
- Fond Dominant: Tous les riverains utilisant le réseau

- Servitude de réseau d'eaux pluviales**
- Fond Servant: e) n°195 LOT C et f) n°196 LOT D
- Fond Dominant: Tous les riverains utilisant le réseau

LEGENDE:

- Barre périmétrique reconnue contradictoirement
- Barre plantée ce jour
- Barre existante
- Barre d'alignement décalée non définitive contradictoirement
- Nouvelle limite
- Limite visible levée non définitive contradictoirement
- Parcelle

Echelle: 1/500

Plan dressé par M. BOUCARD Ph.
 Géomètre Expert Foncier
 D. P. L. G.
 29, Rue Victor Hugo
 16400 LA COURONNE
 TEL: 09 45 67 22 61
 FAX: 05 45 67 43 12
 Le 8 Novembre 2017

AR Prefecture

016-211602917-20210322-CM_22032021_27-DE
Reçu le 25/03/2021
Publié le 25/03/2021